

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 43
Hebdomadaires régionaux de la Côte-Nord

Projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson sur la rivière Franquelin

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 29 AVRIL 2008

Québec, le 17 avril 2008 – La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M. Michel Germain, président, et de M^{me} Claudette Journault, commissaire, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson sur la rivière Franquelin par la Société d'énergie rivière Franquelin*. L'audience publique aura lieu à compter du **mardi 29 avril 2008 à 19 heures 30** et se tiendra au **Centre des loisirs de la municipalité de Franquelin situé au 14, rue des Érables**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants et de la commission, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le mardi 27 mai 2008 au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 28 août 2008 à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M^{me} Line Beauchamp. Par la suite, la ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Municipalité de Franquelin, 27, rue des Érables (casernes), Franquelin ;
- Bibliothèque Alice-Lane, 6, avenue Radisson, Baie-Comeau.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 1255, rue Saint-Denis, local A-M100, ainsi que sur le site Internet du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La Société d'énergie rivière Franquelin inc., qui regroupe en partenariat la municipalité de Franquelin (51 %) et le Groupe Axor inc. (49 %), propose de mettre en valeur le potentiel hydroélectrique des chutes à Thompson de la rivière Franquelin située dans la MRC de Manicouagan, dans la région de la Côte-Nord. Pour ce faire, un barrage muni d'un déversoir serait aménagé à la tête des chutes. Cet ouvrage permettrait de rehausser le niveau d'eau de 3 m et ennoierait une superficie de 967 050 m² en amont du barrage. Une centrale de 8,8 MW serait érigée sur la rive droite de la rivière, environ 1,5 km plus en aval, résultant en un bief d'aval court-circuité d'une longueur correspondante, dans lequel le débit de la rivière serait réduit par rapport aux conditions naturelles, selon une quantité turbinée maximale de l'ordre de 21 m³/s. La centrale serait exploitée au fil de l'eau et aurait une production annuelle moyenne de 33 206 MWh. Le promoteur propose également des aménagements qui pourraient contribuer à mettre en valeur le site sur le plan récréotouristique : sentiers destinés aux piétons et aux cyclistes de montagne, belvédères, passerelle au-dessus du déversoir et aires récréatives. Il prévoit commencer les travaux en janvier 2009 et mettre la centrale en service en mai 2010. Le coût total du projet est estimé à 25 millions de dollars. Une ligne de 13,8 kV et un poste de transformation devraient également être construits.

Pour plus de renseignement, on peut communiquer avec M^{me} Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M^{me} Danielle Hawey, conseillère en communication, en composant le 418 643-7447 ou sans frais le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : franquelin@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours ainsi que celui d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le BAPE a reçu le mandat de tenir une audience publique sur le *Projet d'aménagement hydroélectrique des chutes à Thompson sur la rivière Franquelin*.

Source : Danielle Hawey
Conseillère en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 533
franquelin@bape.gouv.qc.ca